

Un nouvel envol



*Ressources pour les familles des femmes
purgeant une peine fédérale et se préparant
à réintégrer leur famille et leur communauté*

Un nouvel envol

Ressources

*pour les familles des femmes
purgeant une peine fédérale et se préparant
à réintégrer leur famille et leur communauté*

Elizabeth Martin et Krista Poole



Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s
Canadian Families and Corrections Network

Un nouvel envol, ressources pour les familles des femmes purgeant une peine fédérale et se préparant à réintégrer leur famille et leur communauté, par Elizabeth Martin et Krista Poole

Le masculin est utilisé afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

Le présent document est disponible en anglais sous le titre : *A New Time: A toolkit for families of female offenders preparing to reintegrate into their family and the community.*

Copyright © 2009. Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s. Tous droits réservés. Aucune portion de la présente publication ne peut être reproduite, transmise, transcrite, conservée en archives, ou traduite en une autre langue, quelle qu'elle soit, sous une quelconque forme par un quelconque moyen sans l'autorisation écrite du Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s.

ISBN 978-0-9688923-9-8

Photographie de la couverture : H. Archambault
Traduction et mise en pages : Roseau infographie inc.

Canadian Families and Corrections Network
Box 35040 Kingston ON K7L 5S5
Toll Free Information line: 1-888-371-2326
Email: national@cfcn-rcafd.org
Internet: www.cfcn-rcafd.org

Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s
C.P. 72042, Bois-des-Filion, QC J6Z 4N9
Renseignements téléphoniques sans frais : 1-877-875-1285
Courriel : rcafd@sympatico.ca
Internet : www.cfcn-rcafd.org

Table des matières

Préface	4
Remerciements	6
Introduction	8
Chaque famille est unique	9
Attentes des familles quant à la réinsertion	10
Établir des limites de soutien	12
Liste des attitudes et actions aidantes	14
Partenaire intime	16
Les familles autochtones et la réinsertion communautaire, par Line Rainville	18
Savoir composer avec les changements et les pertes	19
Le rôle de mère et le meilleur intérêt des enfants	21
Que veut dire avoir la garde légale?	21
Qu'est-ce qu'un droit d'accès?	22
Considérations touchant les droits de garde légale et d'accès	22
Préoccupations durant l'incarcération	22
Programme mère-enfant, Service correctionnel du Canada	23
Maman me raconte, Société Elizabeth Fry	24
Le rôle des grands-parents et des parents de remplacement	26
Lorsque l'enfant est la victime	28
Facteurs dynamiques	29
La relation familiale, les rapports conjugaux et le rôle parental	29
L'emploi et l'éducation	30
L'alcoolisme, la toxicomanie ou l'abus de médicaments	31
L'abus de substances, par Marjolaine Dion	32
Le réseau social	33
Les enjeux émotionnels, psychologiques ou touchant la santé mentale	35
La santé mentale chez les femmes délinquantes, par Karine O'Connor	35
Survivre à un abus ou un traumatisme, par Lorraine Dufour	37
Les femmes et la violence, entrevue avec Julie Dorais	39
Les pensées et attitudes prosociales	41
Les habiletés de base nécessaires à la vie en collectivité	42
Savoir identifier les forces et les besoins de la famille	45
Conclusion	49
Ressources	50
Numéros importants	52

Préface

Cette ressource fait partie du projet *Agente de liaison familiale* du Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s piloté aux établissements de Joliette et de Nova. Joliette est un établissement fédéral pour femmes situé au Québec, et Nova est un établissement fédéral pour femmes en Nouvelle-Écosse. Le projet a pour objectif de répondre aux besoins des femmes détenues sous responsabilité fédérale et de leur famille. Il aborde les questions reliées à la réinsertion familiale telles que :

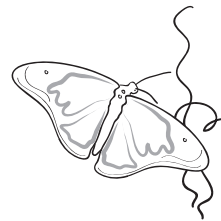
- une réinsertion familiale et sociale sécuritaire et réussie ;
- la garde des enfants et le droit de visite durant l'incarcération et pendant la période de réinsertion ;
- le rôle des grands-parents en rapport avec la garde des enfants et le droit de visite de la contrevenante avec ces derniers ;
- le rôle de la victimisation chez les femmes, son effet sur les attentes parentales et l'approche des soins à apporter aux enfants ;
- le membre de la famille qui aurait été victime du délit et ses besoins, incluant celui d'être informé des services offerts aux victimes tels que ceux proposés par le Service correctionnel du Canada ;
- les questions reliées au soutien relationnel des femmes.

Une réinsertion familiale et sociale réussie est un processus qui demande des efforts et du temps. Le projet mené par l'agente de liaison familiale vise à offrir du soutien familial durant la première année cruciale après la sortie. D'autres organismes communautaires peuvent également offrir un soutien essentiel en aidant la famille à suivre un plan réaliste de réinsertion sociale.

Éléments du projet

1. **L'outil d'évaluation des forces et des besoins de la famille.** Les femmes incarcérées aux établissements de Nova et de Joliette auront la possibilité de passer une entrevue individuelle avec l'agente de liaison familiale. Cet outil mesure les liens familiaux, la capacité de soutien et les liens communautaires. Il permet également d'identifier les facteurs de protection et de résilience, de même que les attentes entourant la réinsertion éventuelle.

2. ***Un nouvel envol***, ressources pour les familles des femmes purgeant une peine fédérale et se préparant à réintégrer leur famille et leur communauté. Suite à l'entrevue axée sur la famille, cette ressource est offerte aux femmes et aux familles intéressées.
3. **Le plan familial de réinsertion (PFR)**. Les femmes incarcérées ont également la possibilité d'établir un plan d'action axé sur la famille, visant à répondre à certaines de leurs inquiétudes et à déterminer, avec l'aide de l'agente de liaison familiale, le type de soutien communautaire qui correspond le mieux à leurs besoins. Les familles sont également invitées à contribuer à ce plan en exprimant leurs préoccupations et en offrant leur soutien à la femme. Il importe que les objectifs établis soient réalistes et à la portée de toute la famille.
4. **La corrélation avec le plan correctionnel**. Avec le plein accord de la femme, les détails du plan familial de réinsertion sont communiqués à l'équipe de gestion de cas, en vue de bonifier le plan correctionnel.
5. **Le soutien du secteur bénévole et communautaire**. Les femmes qui élaborent un plan familial par écrit et le partagent avec leur équipe de gestion de cas sont jumelées avec un organisme communautaire. Ce dernier soutiendra les participantes et leur famille dans la réalisation de leur plan familial durant la première année de réinsertion.



Remerciements

Le Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s (RCAFD) désire remercier les personnes et organismes suivants, pour l'aide apportée à la réalisation de ce projet :

Le Service correctionnel du Canada, division de l'aumônerie, pour son financement au moyen d'une entente de contribution.

Établissement Joliette : Loretta Mazzocchi, directrice, Chantal Lanthier, directrice-adjointe intervention, Ginette Turcotte, gestionnaire intérimaire évaluations et intervention, Christian Ferguson, gestionnaire des programmes, Thérèse Lemieux, Julie Hérard, Julie Laroche et Sarah Lavoie, agentes de libération conditionnelle, de même que tout le personnel des programmes et de la sécurité, pour leur soutien dans ce projet.

Établissement Nova : Adele MacInnes-Meagher, directrice, Monica Symes, directrice-adjointe intervention, Rob Harris, gestionnaire évaluations et intervention, Corrie Tynes, Julie LeBlanc, Jeff Ramsey et Caroline Zegray-Kharnma, agents de libération conditionnelle, de même que tout le personnel des programmes et de la sécurité, pour leur soutien dans ce projet.

Le comité des détenues de Joliette et Nova, pour tous les efforts déployés dans le but de faire connaître ce projet aux femmes concernées.

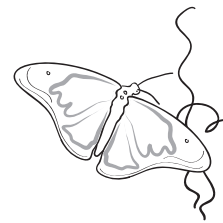
La Société Elizabeth Fry du Québec, Continuité-Famille auprès des détenues, l'agente de liaison pour femmes de l'Aumônerie communautaire de Montréal, l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec, Relais Famille, le Groupe Hoch-Ma, le bureau de la gestion de cas du Service correctionnel du Canada, région du Québec et le bureau de libération conditionnelle Ville-Marie, pour leur participation et leur précieuse contribution lors de la consultation communautaire de Montréal.

Les Sociétés Elizabeth Fry de Moncton et de Saint-Jean, de la Nouvelle-Écosse et du Cap-Breton, les agents communautaires de libération conditionnelle, la Société Saint-Léonard, l'Armée du Salut, l'Aumônerie communautaire de la région de l'Atlantique et le personnel du RCAFD, pour leur participation et leur précieuse contribution lors de la consultation communautaire du Nouveau-Brunswick.

Les auteurs qui ont contribué à la rédaction de ce document, pour la qualité des textes soumis.

Lloyd Withers et Linda Miller pour leur travail d'édition.

Les femmes et les membres des familles qui ont si généreusement partagé leur vécu.



Introduction

Cette ressource a été rédigée pour répondre aux besoins :

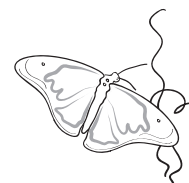
- des familles de femmes détenues qui réfléchissent actuellement à la possibilité d'offrir du soutien à cette dernière, pour lui permettre un retour sécuritaire et réussi au sein de la famille et de la communauté.
- des femmes qui réintègrent la société et qui sont en démarche pour établir leur système de soutien avec la famille et les personnes proches qui les ont à cœur.
- de ceux qui désirent mieux comprendre et soutenir les détenues sous responsabilité fédérale et leur famille lors de la réinsertion.

Des femmes des établissements de Joliette et de Nova, et de la maison de transition Thérèse-Casgrain, ainsi que les membres de leur famille, ont fait de précieuses contributions à la rédaction de cette trousse d'aide. Leur perspicacité en ce qui a trait à la réinsertion dans la famille et la collectivité est manifeste du début à la fin de ce document. Leurs histoires personnelles servent à illustrer pour d'autres femmes et leur famille, les défis reliés à la réinsertion sociale. Être membre d'une famille touchée par l'incarcération n'est pas un voyage de tout repos.

Le retour au sein de la société demeure également un défi constant. Le RCAFD tient à remercier les femmes et leur famille pour l'ouverture dont elles ont fait preuve en témoignant de leur vécu.

Nous vous invitons à nous partager vos suggestions quant à la manière dont le présent outil pourrait être amélioré, en vue d'offrir un meilleur soutien aux femmes et à leur famille. Le RCAFD est conscient de la possibilité que certaines sections de la trousse ne répondent pas à tous les besoins spécifiques des familles. À titre d'exemple, les questions et les besoins d'un parent ou des grands-parents sont différents de ceux d'un conjoint. Aussi la nature du délit commis peut ajouter à la complexité de la réinsertion au sein de la famille et de la collectivité.

Chaque famille est unique...



Chaque famille est unique

La définition de la famille, telle que comprise par le Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s est celle qui prévaut à l'ONU : une famille est « un groupe de personnes unies par des liens affectifs, de parenté, de dépendance et de confiance ». Maintenir des relations avec des personnes significatives constitue une autre manière de décrire ce qu'est la famille.

Cette définition de la famille indique que certaines conceptions traditionnelles de la *famille* ne reflètent plus la réalité des familles canadiennes. Il existe de nombreuses expressions de la vie familiale. Les peuples autochtones et les cultures des Premières Nations ont depuis longtemps adopté une définition plus étendue quant aux « membres qui en font partie ». De nombreux Canadiens vivent maintenant au sein de familles reconstituées ou d'autres formes de vie familiale.

Il est important de reconnaître que les femmes qui réintègrent leur milieu de vie, suite à une période d'incarcération, proviennent et retournent à une variété de situations familiales. Les forces et les besoins particuliers de leur famille auront une influence déterminante sur les joies et les défis rattachés à la réinsertion au sein de la famille et de la communauté.

Cultiver des relations mutuellement satisfaisantes exige beaucoup de travail et d'engagement de la part de chacun. L'incarcération et la réinsertion sociale intensifient le défi de maintenir les relations, mais elles peuvent également fournir l'occasion de les rétablir. Parfois, une famille est en mesure d'y parvenir toute seule. Parfois, elle peut avoir besoin d'un support de l'extérieur.

Lorsqu'un membre de la famille a été la victime du délit, il a besoin de se sentir en confiance avant de verbaliser les sentiments qui l'habitent. De nombreuses émotions surgissent alors, telle la douleur, la colère, la honte, la culpabilité et le sentiment de perte. Vous trouverez de l'information quant aux ressources disponibles pour les familles à ce sujet à la fin de cette trousse d'aide.

« Tu sais, j'ai repris contact avec ma famille à cause de la prison. La prison m'a redonné ma famille. »
Une femme se préparant à la réinsertion

« Ma famille a besoin d'aide pour comprendre comment j'en suis venue à commettre un délit et à être incarcérée. »
Une femme se préparant à la réinsertion



Attentes des familles quant à la réinsertion

« La société est en constante évolution et les femmes font face à de nombreux défis touchant la réinsertion sociale. Pouvoir se promener sans contrainte, faire ses emplettes à loisir au supermarché ou utiliser les transports en commun dans une ville nouvelle constituent des expériences auxquelles il est parfois difficile de s'ajuster. Aussi, l'obligation de rencontrer différents professionnels (conseiller de la maison de transition, psychologue, agent de libération conditionnelle) peut s'avérer très épuisante. Le fait de réintégrer la société (trouver un endroit où habiter, reprendre ses responsabilités au sein de la famille ou au travail) exige temps et effort. Le découragement peut facilement s'installer lorsque les espoirs et les rêves d'une personne se trouvent confrontés aux dures réalités de la vie quotidienne. Un soutien est nécessaire pour assurer que la femme puisse mieux faire face aux défis associés à la réinsertion.

« Les membres de la famille ont aussi certaines attentes personnelles. Un enfant dont la mère a été incarcérée sera porté à rêver que la vie va tout simplement reprendre son cours comme avant. Il est possible qu'il entretienne certaines illusions sur ce qu'est une bonne mère, influencé par la télévision, certains livres ou encore sa propre imagination. L'enfant peut aussi être en colère ou se sentir blessé d'avoir été abandonné. Un parent qui accueille sa fille peut espérer qu'elle soit demeurée telle qu'elle était avant son incarcération, et le fait d'être confronté à ce qu'elle est devenue peut s'avérer parfois dévastateur. Les rêves ont volé en éclats pour toutes les personnes concernées.

« Dans le but de faciliter la réinsertion sociale, les attentes de chacun des membres de la famille doivent être exprimées et discutées ouvertement. Lorsque cela ne se produit pas, les déceptions et les incompréhensions entre les membres de la famille risquent d'ériger des murs encore plus considérables entre eux. Un soutien extérieur est donc nécessaire pour démanteler éventuellement ces murs et construire des ponts. »

Une mère ayant réintégré la communauté après avoir purgé une sentence à vie

La famille, ainsi que la femme qui revient à la maison, devront faire certains ajustements après une période d'incarcération.

Habituellement, la réinsertion fonctionne mieux lorsque la personne qui réintègre la famille a la possibilité de s'acquitter à nouveau de ses responsabilités au rythme qui lui convient, c'est-à-dire un pas à la fois. Les familles doivent être réalistes en accordant à la femme suffisamment de temps pour s'ajuster à la vie en société. La pression de devoir tout réussir en même temps peut avoir un effet opposé et entraîner des revers. Les attentes d'une femme, suite à sa libération, peuvent être très élevées. Accorder à chacun la liberté de procéder un pas à la fois est le moyen le plus sûr de maximiser les chances de réussite.

«Durant mon incarcération, j'ai appris, grâce aux programmes et aux personnes ressources que je côtoie, à mieux exprimer mes opinions et mes besoins. Ce n'était pas quelque chose qui se faisait dans ma famille. Mes liens avec ma famille se sont renforcés et nous avons appris à nous respecter. Je transmets ce que j'apprends à mon enfant, et à ma sortie, j'aimerais continuer dans cette voie.»

Une femme se préparant à la réinsertion

Une bonne communication permettra de préciser quelles sont les attentes de chacun. Les familles peuvent avoir des questions. Elles peuvent avoir besoin de soutien et d'information pour comprendre le délit commis, ses effets sur la victime, de même que sur la femme et sa réinsertion. Une information adéquate pour la famille assure un meilleur soutien familial lors de la réinsertion sociale.

L'honnêteté est le moyen le plus efficace de favoriser le rétablissement des relations brisées. Il est important que la femme en réinsertion informe sa famille des conditions rattachées à sa libération. Quand certains éléments entourant ces conditions ne sont pas suffisamment clairs pour la famille, il est recommandé à celle-ci de demander à la femme l'autorisation d'en discuter avec son agent de libération conditionnelle. Vicki Sanderford-O'Connor décrit le vécu de la famille ainsi :

«Mes liens sont coupés avec ma famille. J'ai trahi leur confiance. Je suis prête à tout pour leur prouver que je suis digne de confiance.»

Une femme se préparant à la réinsertion

Vous êtes constamment déchirés intérieurement entre les espoirs et les loyautés conflictuelles. Vous êtes confrontés au défi de soutenir un membre de la famille passablement troublé et qui ne se montre pas toujours honnête, mais qui est néanmoins contraint de respecter les conditions entourant sa libération. Ce n'est pas toujours là une position enviable¹...

1. *The Power in Compassion: Transforming the Correctional Culture*, Sanderford-O'Connor, V. (2001), Fair Oaks, CA: Clariquest, p. 38. Traduction libre.

Établir des limites de soutien

Des attitudes et sentiments conflictuels affectent souvent la famille dans sa capacité d'offrir du soutien à la femme en réinsertion sociale. Dans bien des cas, les gestes posés sont inspirés par la compassion et l'empathie. Parfois, la famille peut être motivée par des sentiments de culpabilité lorsque chacun compare sa situation avec les difficultés rencontrées par la contrevenante. Dans d'autres cas, le soutien de la famille est freiné par la douleur et la déception expérimentées par chacun, suite aux comportements passés de la femme. Certains membres ne veulent pas être blessés et déçus à nouveau.

1. Certaines familles ont coupé tous les liens, alors que d'autres se trouvent limitées dans ce qu'elles peuvent offrir.
2. Parfois, les familles veulent faire de leur mieux pour soutenir la personne aimée, mais elles ne savent pas toujours comment s'y prendre.
3. D'autres familles peuvent avoir besoin de soutien, tandis qu'elles font face aux séquelles et au stress reliés à la couverture médiatique ou aux attitudes négatives des autres membres de la famille, des amis et des voisins.
4. Des membres de la famille peuvent hésiter à demander de l'aide extérieure, parce qu'ils se sentent accablés par des sentiments de honte. Ils peuvent trouver difficile de faire confiance aux intervenants parce qu'ils craignent d'être mal compris ou jugés. Il est important qu'ils puissent discuter avec des organismes communautaires qui comprennent bien les dynamiques de l'incarcération et de la réinsertion.
5. Le système correctionnel peut s'avérer intimidant pour la famille. L'agente de liaison familiale ou un organisme communautaire peut aider celle-ci à mieux comprendre le processus.
6. Des tensions peuvent également survenir entre l'agent de libération conditionnelle et la famille. Par exemple, le devoir pour la femme de répondre de ses faits et gestes à son agent peut être une source d'inquiétude au sein de la famille en ce qui a trait à la confidentialité et à la responsabilité individuelle.

« Ma famille vit beaucoup de stress et elle a ses limites ; si je ne m'aide pas moi-même, elle va arrêter de m'aider. »

Une femme se préparant à la réinsertion

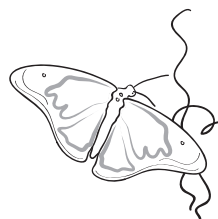
« Un groupe de soutien familial composé de gens vivant la même chose serait bénéfique et aiderait ma famille à se sentir moins isolée. »

Une femme se préparant à la réinsertion

« Au fond, la famille et l'agent de libération conditionnelle ont le même but : aider la femme libérée à ne plus retourner en prison et à respecter ses conditions de libération. C'est pourquoi il est essentiel que la famille et l'agent de libération conditionnelle travaillent de concert. Pour certains membres de la famille, cette collaboration est considérée comme une forme de trahison envers la femme, alors qu'au contraire, elle peut aussi être vue comme de la prévention. Si le conjoint (ou la mère) de la femme sent que celle-ci se trouve sur une pente glissante et qu'il en discute avec l'agent de libération conditionnelle, celui-ci sera alors à même d'intervenir avant que l'irréparable soit commis. »

Un agent communautaire de libération conditionnelle

7. La femme qui revient chez elle a également de la difficulté à faire confiance aux autres et il est très peu probable qu'elle demande l'aide de la communauté, à moins qu'elle ne soit accompagnée par une personne ressource en qui elle a confiance. En retour, elle devra démontrer par son comportement qu'elle est digne de la confiance que lui témoignent sa famille et la personne ressource.
8. Les familles ont besoin de comprendre l'importance d'établir certaines limites qui reflètent leurs capacités, leurs besoins et leur bien-être. Dans certains cas, l'attitude la plus honnête et utile pour les membres d'une famille est de reconnaître qu'ils ne sont plus en mesure d'offrir du soutien.



Liste des attitudes et actions aidantes

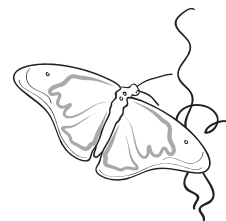
*L*a liste suivante constitue un guide permettant d'évaluer les attitudes et les actions aidantes lorsque la famille soutient une femme réintégrant son milieu familial et la société.

Attitudes et actions aidantes

- ✓ Prêter une oreille attentive ;
- ✓ Aider à favoriser le changement en posant des questions franches et en encourageant la femme en réinsertion familiale à profiter pleinement des ressources appropriées et disponibles dans la communauté ;
- ✓ Tenir la femme responsable des objectifs de réinsertion qu'elle s'est fixés ;
- ✓ Valider lorsqu'un changement positif se produit. Reconnaître les bons choix faits par la femme en réinsertion, même quand ces choix ne sont pas ceux qui reflètent les attentes de la famille. L'objectif premier est de favoriser le changement personnel ;
- ✓ Adopter des attitudes et pensées prosociales (respecter la loi, accorder la priorité aux relations familiales, traiter les autres avec respect et dignité, cultiver une éthique professionnelle axée sur l'honnêteté, maîtriser ses émotions...);
- ✓ Être attentif à ses propres besoins ;
- ✓ Reconnaître ses limites personnelles ;
- ✓ Demander de l'aide.

Attitudes et actions non aidantes

- ✓ Se sentir responsable des problèmes de la femme en réinsertion et faire à sa place ce qu'elle s'est engagée à faire ;
- ✓ Agir à la manière d'un agent de libération conditionnelle ;
- ✓ Chercher à résoudre soi-même les problèmes de la femme ;
- ✓ Garder une attitude critique devant les efforts soutenus de la femme ;
- ✓ Se montrer permissif devant les attitudes et pensées antisociales de la femme en réinsertion (résistance à l'autorité, mépris des relations familiales, dénigrement d'autrui, mépris du travail, comportements à risque...);
- ✓ Valoriser le changement plus que la femme elle-même ;
- ✓ Blâmer la femme en réinsertion pour ses échecs ;
- ✓ Tenter d'être ou se voir comme la seule ressource possible.



Partenaire intime

Un grand nombre de femmes n'ont jamais fait l'expérience d'une relation valorisante au sein de leur famille d'origine. Cela peut influencer leur choix éventuel de partenaire et il arrive parfois qu'elles choisissent un conjoint qui est porté aux abus de différentes sortes.

« Il faut se retrouver tout à coup à l'intérieur d'une prison pour vraiment comprendre ce que l'on y vit. Je ne peux même pas trouver les bons mots pour en parler à ma famille. Aidez-moi à leur expliquer. »
Une femme se préparant à la réinsertion

« Ma famille essaie de m'encourager en me disant : "Tu vas y arriver", mais elle ne comprend pas toujours les craintes qui m'habitent. »
Une femme se préparant à la réinsertion

Les femmes en général ont un profond désir de relation intime. La plupart de leurs décisions, bonnes ou mauvaises, sont faites dans l'espoir de combler leur besoin relationnel. Il y a aussi un lien probable entre les déceptions relationnelles et les choix qui mènent au comportement criminel.

L'incarcération entraîne une séparation physique et ajoute aux tensions relationnelles déjà existantes.

Certains conjoints maintiennent la relation et se montrent d'un grand secours durant la période d'incarcération de leur conjointe. Dans d'autres cas, le partenaire masculin n'est plus présent. De nombreuses femmes souffrent d'une absence totale de soutien extérieur. Elles ont le sentiment que personne ne peut comprendre vraiment ce qui leur arrive.

De nouvelles relations se forment en prison et pour certaines femmes, il s'agit de la première fois qu'elles établissent une relation valorisante et significative. Une fois libérées et de retour au sein de la collectivité, elles aspirent à revivre la quiétude relationnelle expérimentée au sein de leur « famille carcérale ». Elles n'ont plus de chez soi. La réinsertion peut alors s'avérer un moment de grande solitude pour elles.

Lorsqu'une femme retrouve sa famille et réintègre la société, elle a besoin d'être encouragée et aidée pour établir des relations saines. Les rapports non romantiques peuvent vraiment contribuer à combler des besoins relationnels. De telles amitiés peuvent être un fondement solide pour construire sa propre autonomie, sans avoir à gérer les complexités associées aux relations intimes.

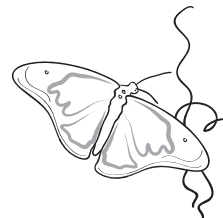
Il existe une forte tendance chez les femmes à reprendre contact avec d'anciens partenaires à l'influence malsaine, ce qui risque de les ramener sur la voie de la criminalité. Pour mieux évaluer ce qu'est une relation romantique appropriée, les questions suivantes peuvent s'avérer utiles :

- Est-ce la meilleure chose pour moi que de m'investir dans une relation intime, si tôt après ma libération ?
- La personne avec laquelle je vis ou veux vivre une relation intime manifeste-t-elle des pensées et attitudes prosociales ?
- Cette personne est-elle disposée à demeurer honnête et à chercher du soutien avec moi ?
- Puis-je m'investir dans une relation intime avec un ex-délinquant et réussir à maintenir un mode de vie où le crime n'est pas présent ?

Une période de « pause amoureuse » peut être très bénéfique pour la femme, lui permettant ainsi de se concentrer sur ses besoins personnels. Il est préférable qu'elle prenne le temps de mieux se connaître après la période d'incarcération afin de faire de bons choix relationnels.

Les relations interpersonnelles évoluent continuellement. Pour les femmes déjà engagées dans une relation intime avec un conjoint offrant du soutien, il y aura une période d'ajustement. Il se peut que chacun des partenaires ait besoin de redéfinir la relation au moment de la réinsertion, puis dans l'avenir.

Des études ont suggéré qu'une femme en relation avec un ex-délinquant peut quand même éviter les comportements criminels, à la condition que **chacun** des partenaires soit prêt à s'engager pleinement dans le processus de réhabilitation.



Les familles autochtones et la réinsertion communautaire

Line Rainville, agente de liaison autochtone, SCC

Étant donné que la solidarité familiale est la valeur prédominante dans les communautés autochtones, la réinsertion d'une femme criminalisée constitue un défi de taille pour tous les membres de sa famille et du clan.

Toutefois, il est souvent difficile pour les membres de la famille ou du clan d'accueillir une femme qui sort de prison, parce que le délit perpétré peut être relié à un autre membre de la famille ou de la communauté. C'est pourquoi des gestes concrets de soutien, envers la femme et sa famille, surtout de la part de ceux qui partagent le même toit, sont essentiels.

Lorsque la femme réintègre son milieu de vie, elle a besoin d'aide pour reconstruire les liens relationnels qui ont été détruits. Puisque tout le monde se connaît et est au courant du délit, chacun porte le poids des conséquences. Sa famille (tout spécialement ses enfants) et les membres de son clan ont fait face au blâme et à la honte reliés au délit perpétré et ils ont souvent été ostracisés et réprimandés par les victimes indirectes du délit. Une démarche de compréhension et de pardon doit être entreprise.

Afin que la réinsertion s'avère une réussite, les familles ont besoin de soutien pour être en mesure d'accepter la femme et de l'accueillir à nouveau dans la famille et le clan. D'autres familles qui sont déjà passées par une expérience similaire devraient faire partie de ce groupe de soutien.

Dans plusieurs communautés, des services sociaux adaptés à la réalité des populations autochtones sont disponibles. De l'aide et de l'assistance sont offertes par des aînés ou toute autre personne reconnue comme guide spirituel par la communauté. Des intervenants compétents, de l'extérieur, peuvent également offrir leur soutien à la femme et à sa famille élargie.

Savoir composer avec les changements et les pertes

«Ce n'est pas juste à moi qu'on a imposé une sentence, c'est aussi à tous les membres de ma famille qui venaient de perdre une mère, ainsi qu'une grand-mère.

«J'ai toujours été une bonne mère et une grand-mère très présente.
Donc, mon départ a laissé un grand vide.

«À maintes reprises, je me suis sentie tellement impuissante, ici derrière les barreaux, à ne pouvoir leur venir en aide. Je ne pouvais que leur prodiguer mon amour et des conseils à distance.

«La plus âgée de mes petites-filles n'avait que 5 ans lors de mon incarcération et je partageais énormément d'activités avec elle. Théâtre, cinéma, magasinage, expositions, randonnées, dodos à la maison. Nous habitions une maison mitoyenne, donc elle était continuellement chez moi. Nous partagions facilement trois repas familiaux par semaine. Très souvent, je la gardais à coucher la fin de semaine.

«Ma fille également, qui venait de se séparer, était venue vivre chez moi avec son nouveau bébé. Ainsi, la vie familiale était tricotée serrée et la séparation suite à l'incarcération fut une punition atroce pour nous tous.

«Depuis une année et demie, la Commission nationale des libérations conditionnelles m'a accordé des permissions de sortie avec escorte, une fois par mois pour une période de huit heures, afin de passer du temps avec ma famille.

«Cela me réconforte beaucoup et mes visites m'ont procuré un bonheur incroyable auprès de mes petits-enfants et de mes filles. De me voir à l'extérieur des murs de la prison et de me recevoir dans leur maison leur fait tellement plaisir. Ces sorties me font un bien immense. Je me sens revivre. Je me sens dans la vraie vie. Je savoure chaque instant quand j'aide les plus jeunes à faire leurs devoirs et leurs leçons.

«Je vis au jour le jour. Un jour à la fois et du mieux que je peux. Je me dis qu'il me reste moins de temps à faire et que j'ai passé à travers relativement bien. On n'arrête pas de me dire qu'après toutes ces années, j'ai un bon moral. Mon but ultime est de me garder en forme pour ma sortie, afin de jouir des années qu'il me restera sur terre auprès des gens que j'aime.

« J'ai cheminé à l'intérieur de ces murs et j'en suis fière. Je suis plus forte.

« Mes filles et mes petits-enfants qui ont grandi voient la fin approcher
et cela les rassure. »

Une mère et grand-mère qui purge une sentence à vie

Les périodes d'incarcération et de réinsertion impliquent des changements fréquents pour les membres de la famille. Chaque nouvelle situation entraîne souvent un sentiment de perte, une forme de deuil à faire.

Les familles voient alors les rêves pour leur enfant voler en éclats ; les enfants se voient privés de la présence et des soins de leur mère ; le conjoint se retrouve seul sans l'aide d'une maman pour prendre soin des enfants ; les petits-enfants se voient privés de la présence de leur grand-mère. Les grands-parents qui ont pris soin des enfants durant l'incarcération de leur mère risquent de souffrir de l'absence de leurs petits-enfants, une fois son retour pour reprendre son rôle parental au sein de la famille.

Il est vital pour chacun de reconnaître la présence de tels sentiments de perte et de les exprimer ouvertement devant une personne de confiance.

« **Donnez-nous une chance de montrer à nos familles qu'on a évolué avec l'aide des programmes.** »
Une femme se préparant à la réinsertion

Un grand nombre de femmes ont souffert de différentes formes d'abus – émotionnel, physique ou sexuel – durant leurs années de développement vers la vie adulte. Ces injustices et ces délits laissent de profondes cicatrices chez elles. Le chemin vers la plénitude inclut le courage de faire face à ces blessures du passé. La période d'incarcération peut être un temps privilégié pour entreprendre ce chemin vers la libération. Certaines femmes peuvent avoir besoin de cette période de mise à l'écart pour réfléchir à leur parcours. Pour certaines, être incarcérées peut vouloir dire être loin des sources d'abus et de négligence pour la première fois de leur vie.

Un grand nombre de femmes recherchent l'intimité, et la dimension relationnelle de leur vie est un élément essentiel à leur sentiment de valeur personnelle. Les femmes ont tendance à se définir en fonction de la solidité et du type de relation qu'elles sont en mesure de maintenir ; par conséquent, elles connaissent un fort sentiment de perte durant l'incarcération.

Il n'y a pas de douleur plus grande pour elles que celle de perdre contact avec leurs enfants.

Toutes ces pertes peuvent provoquer des sentiments de culpabilité, de désespoir, et même d'inutilité. Apprendre à en faire le deuil peut conduire à un cheminement libérateur.

Le rôle de mère et le meilleur intérêt des enfants

Nombre d'émotions et d'enjeux personnels de la femme incarcérée sont en lien étroit avec son rôle de mère.

Les valeurs et habiletés parentales sont souvent acquises au sein de la famille d'origine. De même, il est fréquent que les normes sociales mesurent la valeur d'une femme en fonction de ses capacités parentales et de son niveau de réussite dans ce rôle. Ce ne sont pas toutes les femmes qui ont la capacité d'être des mères attentionnées, en raison d'une série de facteurs déterminants tels que le manque de soins dont elles ont été l'objet dans leur famille d'origine, le faible niveau d'éducation, la pauvreté, etc.

Les mères incarcérées font face à des défis considérables. Les femmes ayant commis un délit, même violent, ont besoin d'un soutien leur permettant de gérer les émotions qui les habitent face à leurs enfants, et d'évaluer quelle pourrait être la meilleure façon de demeurer impliquées dans la vie de leurs enfants.

Certaines femmes ont déjà perdu la garde légale ou leur droit d'accès auprès de leurs enfants avant l'incarcération. De forts sentiments de culpabilité peuvent alors accabler une femme face à ses échecs passés en tant que mère. L'incarcération peut lui fournir une période de « pause », lui permettant de réfléchir à la manière dont elle peut recommencer à assumer son rôle de mère.

Que veut dire avoir la garde légale ?

Avoir la garde légale (par ordre de la Cour) implique l'autorité de choisir les activités de l'enfant et de prendre les décisions reliées à son développement. Cela peut inclure le fait de faire les arrangements nécessaires pour que l'enfant soit pris en charge par ses parents, ses grands-parents, d'autres personnes apparentées ou la Direction de la protection de la jeunesse. Les parents, les membres de la famille élargie et la Direction de la protection de la jeunesse peuvent avoir la garde légale d'enfants mineurs. Une famille d'accueil peut être mandatée par la DPJ pour prodiguer les soins à l'enfant.

Qu'est-ce qu'un droit d'accès ?

Le droit d'accès fait référence à la visite d'un parent non-gardien auprès de son enfant. Cela peut résulter d'un ordre de la Cour ou d'un accord mutuel entre le parent gardien ou la personne responsable de prodiguer les soins à l'enfant, et le parent non-gardien. Cela peut inclure également le contrôle de toute forme de communication, incluant les lettres et les appels téléphoniques durant la période d'incarcération, de même que tout contact via Internet ou par courriel une fois que la mère a réintégré la société.

Considérations touchant les droits de garde légale et d'accès

Quels sont les éléments à considérer par la mère avant de demander le droit de garde légale ou d'accès ? Voici une liste de choses sur lesquelles réfléchir avant de décider si c'est le bon temps de demander un droit de garde ou d'accès.

1. Il est tout à fait normal de vous sentir isolée en tant que parent pendant l'incarcération. Toutefois, durant cette période, vous êtes en train d'acquérir de nouvelles habiletés qui vous permettront de mieux vous acquitter de votre rôle de mère.
2. Faire preuve de réalisme quant aux besoins reliés à votre réinsertion et au transfert graduel de votre responsabilité parentale peut fournir à toutes les personnes impliquées le temps nécessaire pour s'ajuster au changement.
3. Les besoins de votre enfant liés à son développement ont changé depuis que vous avez été incarcérée, c'est pourquoi votre rôle parental aura besoin d'une certaine mise à niveau.
4. Il est important pour chacun de favoriser une bonne communication durant tout le processus.

Préoccupations durant l'incarcération

Le sentiment d'impuissance face à ses enfants peut être envahissant pour la mère incarcérée, et plusieurs femmes ont exprimé les sujets d'inquiétudes personnelles suivants à l'égard du rôle maternel :

- Une absence prolongée des activités quotidiennes de leurs enfants ;
- Les défis particuliers d'assumer un rôle parental à distance ;
- Le temps limité à leur disposition pour prendre soin de leur enfant ;

- Devoir compter sur quelqu'un d'autre pour faire l'éducation de leur enfant ;
- L'absence d'intimité en prison ou durant la période où l'enfant est sous la Direction de la protection de la jeunesse ;
- Faire l'objet d'une surveillance étroite et voir chacune de leurs actions être observée et analysée ;
- Manquer des étapes importantes dans le développement de leur enfant : ses premiers pas, son entrée à la maternelle, ses devoirs, son premier amour, etc. ;
- Devoir composer avec les sentiments partagés des enfants, un mélange d'amour et de colère reliés à l'absence ou au fait d'avoir été abandonnés ;
- Les comportements destructeurs des enfants en réaction à la détresse ressentie ;
- L'inquiétude quant au risque de délinquance ou de comportement criminel chez leurs enfants ;
- Le manque d'activités appropriées à l'âge, pour les adolescents, durant les visites en établissement ;
- Les inquiétudes de leurs enfants à l'effet que leur mère pourrait vivre une rechute et devoir les quitter à nouveau ;
- Des préoccupations particulières à l'égard des grand-mères. Elles portent de lourdes responsabilités, doivent gérer des situations parfois très stressantes et elles se retrouvent souvent au bord de l'épuisement. Vient le moment où leur autorité ne suffit plus pour empêcher l'enfant de se retrouver dans des situations problématiques.

Il n'est pas rare de voir une femme raccrocher l'appareil en larmes à cause des difficultés rattachées au fait de devoir exercer son rôle maternel au téléphone. Il est à peu près certain dans un tel cas que l'enfant soit aussi en train de pleurer, à l'autre bout.

Un grand nombre de femmes aspirent à être de bonnes mères et elles font de leur mieux pour y parvenir. Elles téléphonent, envoient des lettres, lisent des histoires enregistrées sur cassettes à partir de la prison, aident leurs enfants dans leurs devoirs au téléphone, envoient des cartes d'anniversaire et de Noël, et coopèrent pleinement avec la Direction de la protection de la jeunesse.

Durant l'incarcération, le **programme mère-enfant** soutient les femmes dans toutes les démarches concernant leurs enfants. Au besoin, l'intervenante mère-enfant assure le lien avec la DPJ, la travailleuse sociale, l'avocat, le père et la famille d'accueil. Les programmes suivants sont offerts :

- Programme d'acquisition des compétences parentales (préalable à toute participation aux programmes mentionnés ci-après);
- Possibilité de cohabitation à plein temps pour les enfants de quatre ans et moins (critères de sélection);
- Possibilité de cohabitation à temps partiel pour les enfants de six ans et moins (critères de sélection);
- Droit de visite pour la journée pour les enfants âgés de dix-huit ans et moins, dans le secteur mère-enfant et lors de visites familiales privées.

Des services tels que *Maman me raconte*, un programme parrainé par la Société Elizabeth Fry, favorisent une meilleure communication mère-enfant durant la période d'incarcération.

« Le projet de lecture *Maman me raconte* provient d'une expérience américaine, dont la Société Elizabeth Fry de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, s'est inspirée. Nos consœurs des Maritimes ont obtenu de l'organisme américain l'autorisation d'implanter ce programme au Canada et d'en faire la promotion auprès des autres Sociétés des différentes régions du Canada.

« Le projet consiste à offrir aux femmes participantes l'opportunité de lire un conte à leur enfant ou à tout autre enfant avec lequel elles ont un lien significatif. Il peut s'agir d'une mère, grand-mère, tante, marraine et amie de la famille, etc. Les femmes sont invitées à choisir pour l'enfant un livre qu'elles leur liront en enregistrant la lecture du conte sur une cassette. L'enfant participant reçoit le livre, le baladeur, des écouteurs, la cassette et les piles, ce qui lui permettra de découvrir l'histoire qui lui est destinée, tout en écoutant le conte raconté par l'adulte participant. Ce programme est destiné aux enfants de un à seize ans. En ce qui a trait à l'adolescent, l'enregistrement peut être une invitation à lire le livre que la participante aura choisi à son intention.

« Ainsi, les tout-petits se contenteront de suivre l'histoire en regardant les images du livre, tout en se laissant bercer par la voix de la lectrice. Les plus grands auront le plaisir de suivre l'histoire qui leur est racontée, tout en la découvrant à la lecture du livre. Les enfants de tout âge y trouvent du réconfort.

« Selon l'expérience de la Société Elizabeth Fry de Saint-Jean, plusieurs enfants participants ont développé ainsi un important intérêt pour la lecture. Alors que

certaines femmes ont voulu améliorer leur qualité de lectrice en retournant aux études, d'autres ont repris des contacts réguliers avec leurs enfants, ou se sont rapprochées de leur réseau familial à travers cette expérience. Ce petit projet tout simple ne laisse personne indifférent. Les participants, tant enfants que parents, y trouvent divers bénéfices². »

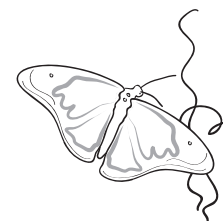
Pouvoir récupérer ses droits de garde légale ou d'accès peut être un puissant facteur de motivation en vue d'une réhabilitation éventuelle. Toutefois la mise en œuvre ou la récupération de droits de garde ou d'accès exige du temps, et le meilleur intérêt de l'enfant est toujours le facteur déterminant au bout du compte. Le plus souvent, la perte du droit de garde ou d'accès ne résulte pas d'un seul incident. C'est pourquoi les étapes nécessaires au rétablissement de la situation peuvent prendre beaucoup de temps, exiger une bonne dose de patience et un engagement sérieux, sans garantie d'obtenir les résultats positifs escomptés.

Il est important de travailler à l'intérieur des limites imposées et de les respecter, tout en demeurant ouvert aux différentes possibilités, en fonction, ultimement, des meilleurs intérêts des enfants. Parfois, le plus grand geste d'amour d'une mère peut être de confier à quelqu'un d'autre le rôle de parent, ou de parent à mi-temps.

Au cours de la réinsertion sociale, les femmes ont besoin de demeurer en contact avec les personnes et les organismes appropriés, afin de gagner la confiance de leurs enfants et établir un climat de bonne communication. L'assistance d'un psychologue peut s'avérer nécessaire, au besoin, pour aider à franchir certaines étapes concrètes vers de meilleures relations. Avec l'aide de ces programmes et des autres services offerts lors de la réinsertion, un grand nombre de femmes prennent les mesures nécessaires pour récupérer leurs droits de visites parentales (supervisées ou non), de communication (supervisée ou non), ou de garde légale.

« Mon jeune fils est ma principale motivation pour sortir d'ici. Je tiens à ne pas le laisser tomber et à être un bon modèle à suivre pour lui. »
Une femme se préparant à la réinsertion

« Je vais devoir faire mes preuves avant d'avoir le droit de visite de mes enfants. »
Une femme se préparant à la réinsertion



2. Société Elizabeth Fry du Québec. http://www.elizabethfry.qc.ca/maman_me_raconte.html

Le rôle des grands-parents et des parents de remplacement

Pour de nombreuses femmes, leurs parents – et leur mère en particulier –, représentent le seul soutien disponible et les seules personnes pouvant prendre éventuellement soin de leurs enfants. Les grands-parents peuvent jouer un rôle déterminant en offrant une stabilité et une continuité des soins parentaux. Parfois, un frère ou une sœur devient le parent de remplacement auprès des enfants durant l’incarcération de la mère.

Les membres de la famille s’attendent parfois à ce que la femme soit en mesure de reprendre ses responsabilités parentales immédiatement après sa réinsertion. Pour certaines femmes, cela constitue une attente réaliste à leur égard. Pour d’autres, toutefois, reprendre ses responsabilités de façon graduelle peut s’avérer nécessaire dans le but d’éliminer toute pression inutile pouvant saboter la réinsertion dans la famille et la communauté.

Des recherches ont démontré que plus de pères s’impliquent à prendre soin de leurs enfants lorsque la mère est incarcérée³. Cela peut être un facteur de protection positif pour l’enfant. Cependant, tout le monde devra faire certains ajustements lorsque la mère reviendra éventuellement vivre au sein de la famille.

Toute personne responsable des soins aux enfants a besoin d’un répit occasionnel. Les pères auront peut-être besoin de retourner au travail et les grands-parents peuvent prendre de l’âge. Il est important de bien évaluer quels sont les besoins de toutes les personnes concernées.

Les parents de remplacement peuvent entretenir certaines craintes au sujet du retour de la mère dans la vie des enfants. Ils peuvent craindre que la mère ne réussisse pas bien dans son rôle parental. Ils peuvent hésiter à lui remettre le soin des enfants à cause d’un fort attachement à leur égard. La décision prise à ce sujet devrait viser la protection de l’enfant et ce qu’ils perçoivent comme étant dans son « meilleur intérêt ».

3. *Parenting Roles And Experiences Of Abuse In Women Offenders: Review Of The Offender Intake Assessments*, Gordana Eljdupovic, March, 1999, Ottawa, http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/fsw/gordana/gordana-08-eng.shtml#P331_24957

Les grands-parents ne souhaitent pas voir leurs petits-enfants blessés à nouveau. Il est possible qu'ils hésitent à passer le relais, jusqu'à ce que la mère démontre qu'elle maintient un style de vie sain qui ne met pas ses enfants en péril.

Il est également dans le meilleur intérêt de l'enfant, de la femme et des parents de remplacement, de prendre le temps nécessaire pour dialoguer ouvertement sur les attentes de chacun avant la libération. Un travailleur social des Services de protection de la jeunesse, ou d'un autre organisme offrant du soutien ou de la médiation, peut aider à mettre sur pied un plan réaliste de partage des soins apportés aux enfants qui réponde aux besoins de l'ensemble de la famille.



Lorsque l'enfant est la victime

Les crimes perpétrés envers les membres de la famille sont beaucoup plus nombreux qu'on pense. La consternation, la colère, la tristesse, la confusion, l'angoisse, la douleur, le stress et la crainte sont quelques-unes des émotions ressenties par l'enfant qui a été victime d'un délit.

En plus de devoir composer avec la perte et les blessures subies, l'enfant victime et sa famille font souvent l'expérience de conséquences très publiques reliées au délit. Lorsqu'ils sont invités à fournir des preuves ou à témoigner en Cour, ils risquent de revivre ces événements traumatisants à répétition.

Un enfant victime peut se sentir responsable et confus lorsqu'il vit la séparation d'avec sa mère.

Il est important de se rappeler que les enfants, comme toute victime, n'ont pas eu la chance de prévenir les crimes perpétrés contre eux. Ils ne sont PAS responsables NI fautifs de quoi que ce soit. Ils se sentent également impuissants devant les effets néfastes de ce délit sur l'ensemble de la famille.

Ils devront non seulement vivre une séparation d'avec leur agresseur, mais ils risquent également de perdre tout contact avec leurs frères et sœurs, ainsi qu'avec la famille élargie.

Les enfants victimes (incluant ceux qui ont subi des blessures), suite au comportement criminel de leur mère, ont besoin d'amour et de soins continuels de la part d'adultes dignes de confiance et fiables. Les enfants ont également besoin d'une information appropriée quant aux options qui s'offrent à eux en vue d'un rétablissement.

N'hésitez pas à demander de l'aide à tout moment pour l'enfant victime qui est sous votre garde. Vous êtes la seule personne capable de parler pour lui, et il a besoin de votre amour et de votre soutien constants⁴.

4. Adapté et traduit avec permission. *One Step at a Time: Reshaping life following crime within the family*, Shannon Moroney, Kingston : CFCN, 2008.

Facteurs dynamiques

Les recherches ont démontré que sept facteurs dynamiques, utilisés par le Service correctionnel du Canada dans le développement de plans correctionnels, sont importants pour assurer la réussite de la réinsertion sociale. Ces facteurs seront bien connus de la femme qui réintègre votre milieu familial. Les sept facteurs dynamiques sont :

1. La relation familiale, les rapports conjugaux et le rôle parental
2. L'emploi et l'éducation
3. L'alcoolisme, la toxicomanie ou l'abus de médicaments
4. Le réseau social
5. Les enjeux émotionnels, psychologiques ou touchant la santé mentale
6. Les attitudes et pensées prosociales
7. Les habiletés de base nécessaires à la vie en collectivité

Ces facteurs dynamiques sont interdépendants et ils s'influencent mutuellement. Les relations familiales se trouvent grandement affectées par chacun de ces facteurs. Par exemple, lorsque la femme réintégrant le milieu familial lutte avec la toxicomanie ou l'alcoolisme, cela affectera directement sa capacité de conserver un emploi éventuel et de pourvoir ainsi aux besoins de ses enfants.

Le fait de savoir composer efficacement avec chacune de ces dynamiques réduit le risque de récidive.

La relation familiale, les rapports conjugaux et le rôle parental

L'objectif poursuivi jusqu'ici dans le présent document était d'aider les familles et la femme de retour en société à comprendre et apprécier la part importante que joue la famille dans le soutien à la réinsertion.

Nous allons maintenant considérer attentivement six autres facteurs qui ont une influence déterminante sur les relations familiales, les rapports conjugaux ou le rôle parental. Ces facteurs jouent un rôle vital dans la réussite de la réinsertion sociale. L'appui de la famille est nécessaire afin de soutenir les efforts déployés dans chacun de ces six domaines.

L'emploi et l'éducation

Les femmes peuvent jouir d'un ensemble de services lorsqu'elles choisissent de se préparer au marché de l'emploi durant leur incarcération. L'évaluation de leurs habiletés professionnelles, la préparation à l'emploi, les démarches en vue de trouver un emploi, les programmes d'études du primaire au niveau universitaire, voilà quelques-uns des programmes qui leur sont offerts.

Parfaire sa formation académique dans ce contexte est un défi qui en vaut la peine. Cela aide à raffermir l'estime de soi et à développer persévérance et habiletés. Cela peut également assurer un emploi plus satisfaisant.

Pour que la femme soit en mesure de s'engager dans une formation à l'emploi ou dans la poursuite de ses études, une implication de la famille est souvent essentielle. Par exemple, si la mère est monoparentale, qui prendra soin des enfants lorsqu'elle sera à l'école ou au travail ? Cette situation exigera une certaine planification à l'avance.

Le niveau d'éducation des parents peut également affecter le degré d'assistance qu'ils peuvent offrir aux enfants dans leurs tâches scolaires. Des programmes d'aide aux devoirs après l'école peuvent être fournis pour combler ce besoin.

« Dans ma famille, on avait l'habitude de vivre de l'aide sociale. Toutefois, après mon incarcération, j'étais déterminée à gagner ma vie. J'aimerais parler de quelque chose qui a très bien fonctionné pour moi : les programmes d'aide du gouvernement m'ont aidée à réintégrer le marché du travail. Quand vous avez eu, comme moi, un mauvais parcours jusqu'ici, vous avez besoin d'aide pour vous en sortir. Ces programmes ont fait toute la différence pour moi. J'ai maintenant un emploi que j'aime. Mes enfants et moi avons encore de la difficulté à joindre les deux bouts, mais nous arrivons quand même à nous tirer d'affaire. »

Une femme en réinsertion dans sa famille

Un autre défi pour la famille, lequel est fréquemment lié à une éducation déficiente, est celui de la pauvreté. Les voyages scolaires et autres activités extrascolaires coûtent beaucoup d'argent. Par exemple, l'excursion de ski de l'école peut s'avérer hors de question, lorsque le choix doit se faire entre ne pas avoir assez à manger, régler le loyer ou payer pour l'activité de sports d'hiver. Dans de telles circonstances, il faut établir un plan d'action.

Dénicher le bon emploi afin de pourvoir à ses propres besoins exige beaucoup de persévérance. Cela exigera peut-être de retourner à l'école, ou de commencer au bas de l'échelle salariale. La famille peut vraiment faire une différence en soutenant le plus possible et en encourageant les efforts de la femme réintégrant le marché du travail.

L'alcoolisme, la toxicomanie ou l'abus de médicaments

L'abus d'alcool, de drogues ou de médicaments sous ordonnance affecte et altère la personnalité et la capacité d'une personne à cultiver des relations interpersonnelles. Toute femme aux prises avec une dépendance non traitée réduit sensiblement sa capacité d'entretenir des relations familiales saines. Par exemple, l'abus de substances toxiques peut nuire à la capacité d'une femme de conserver son emploi et donc de contribuer aux besoins fondamentaux de la famille. Cela peut également l'empêcher de pouvoir s'occuper adéquatement de ses enfants.

Des programmes reliés à la toxicomanie sont offerts durant l'incarcération. Les femmes peuvent alors s'engager sur la voie qui mène à la guérison. Des programmes de prévention des rechutes sont également largement offerts au sein de la collectivité.

Les membres de la famille et la femme en réinsertion sociale ont besoin d'un plan de prévention des rechutes auquel tout le monde accepte de se soumettre. De même, les membres de la famille peuvent prendre part aux groupes de soutien avec la personne qui y participe.

Il est possible que les membres de la famille aient des questions au sujet du rôle qu'ils peuvent jouer dans le soutien de la femme en réhabilitation. Ils peuvent demander de l'aide à cet égard auprès d'un organisme communautaire ou d'un professionnel, en vue de trouver des réponses à leurs questions et ainsi pouvoir établir un plan d'action efficace.

**« Le fait que j'aie été
arrêtée est une véritable
bénédiction. Cela m'a
permis de cesser de
consommer de la drogue. »**
*Une femme se préparant à
la réinsertion*

« Je n'ai pas fermé l'œil de la nuit, sachant qu'elle est partie et probablement en rechute. Je suis tellement triste et désolée. Je sens toute sa souffrance partout dans mon cœur et dans mon corps. Je sais à quel point la pression doit être forte pour elle.

« Je ne la juge pas et je comprends cette pression. Mais je suis terriblement inquiète, parce que je sais à quel point une rechute peut être difficile à vivre pour une personne qui cherche à s'en sortir. J'ai peur de sa réaction et j'espère qu'elle sera assez forte pour se pardonner et retourner chercher de l'aide. Je voudrais être là et l'aider dans son cheminement. J'aurais tellement voulu passer le plus de temps possible à la soutenir dans sa démarche. »

Un membre de la famille

L'abus de substances

Marjolaine Dion, agente de programme, SCC

Souvent, l'abus de substances (alcool, drogues, médicaments) chez les femmes est la solution qu'elles ont adoptée pour faire face à d'autres problèmes dans leur vie (problèmes mentaux ou émotionnels, démêlés avec la justice, préoccupations liées aux enfants, absence de soutien, pauvreté, survivre à un traumatisme, etc.).

Il est souvent difficile pour les membres de la famille de comprendre pourquoi la femme est aux prises avec cette dépendance. Les familles peuvent vivre beaucoup de culpabilité, de colère et d'impuissance face à ce problème. Elles peuvent se sentir découragées, parce qu'elles ont essayé plusieurs fois d'aider la femme et ce, sans succès. Elles peuvent aussi se sentir trahies et blessées. Parfois, les liens peuvent être complètement rompus pour plusieurs raisons ; par exemple, parce que la femme toximane s'isole et parce que la famille veut se protéger.

Une personne peut changer seulement si elle en éprouve le besoin pour elle-même, si elle le désire ardemment et si elle met les efforts nécessaires pour y arriver. Il est important de savoir que le changement est un processus, et que la rechute en fait souvent partie.

L'ouverture d'esprit et une attitude conciliante à son égard peuvent aider la femme qui essaie de s'en sortir. La honte et la culpabilité qu'elle peut ressentir, suite à un écart, sont les pires ennemis de son rétablissement. La femme qui a un problème de toxicomanie doit reprendre confiance en elle et reprendre sa vie en mains.

Elle peut avoir besoin de support moral et d'écoute. Toutefois, il n'est ni utile ni aidant que la famille se sente responsable de son problème et qu'elle culpabilise. Il est préférable pour la famille de demeurer consciente de ses propres limites, de les respecter et de les faire respecter. Il est important pour la famille d'aller chercher de l'aide auprès d'organismes ou de professionnels pour combler ses besoins et trouver réponse à ses questions.

Le réseau social

Les femmes commettent généralement des délits dans le contexte de pressions exercées par leur réseau social ou leur partenaire intime. L'échec de la réinsertion sociale est souvent le résultat d'un retour pour elles vers de telles relations malsaines.

Les femmes sont, dès leur très jeune âge, socialisées consciemment et inconsciemment à l'importance de cultiver et valoriser les relations interpersonnelles. Elles mesurent parfois leur valeur personnelle et leur réussite à leur capacité de maintenir des relations intimes. Il arrive qu'elles fassent de mauvais choix pour plaire aux autres et ainsi éviter le rejet. Les relations sont souvent prioritaires dans leur échelle de valeur mais elles peuvent avoir de la difficulté à établir des limites appropriées. C'est qu'elles n'ont pas encore acquis les habiletés et les moyens de maintenir des relations positives.

Savoir communiquer clairement ses attentes et établir des limites appropriées sont deux des habiletés qui peuvent être acquises, en vue de maintenir des relations saines. Choisir un nouveau réseau social, et parfois même un nouveau milieu de vie, constitue une étape importante qui va favoriser la réussite de la réinsertion sociale. Le fait de retourner vers des relations familiales peut sembler

plus facile, même lorsque celles-ci sont nuisibles. Choisir plutôt de prendre ses distances et de nouer de nouvelles relations exige du courage, et un soutien de la part de la famille.

Les familles s'inquiètent de l'influence négative que peuvent exercer les anciennes fréquentations sur la femme qui revient à la maison. Elles peuvent trouver difficile de mesurer le niveau d'influence d'un ancien complice sur leur proche en réinsertion sociale.

Aussi, la femme en libération conditionnelle peut être soumise à une interdiction de fréquenter certains individus dans le cadre des conditions de sa libération. Cela veut dire qu'il lui est interdit de fréquenter sciemment d'autres personnes avec un casier judiciaire. Par exemple, deux femmes qui sont devenues des amies en prison peuvent ne pas être en mesure de se soutenir mutuellement, une fois à l'extérieur.

« La possibilité de revoir d'anciens amis avec lesquels nous avons été impliquées dans des situations illégales ajoute énormément au stress associé à notre réinsertion sociale. »

Une femme se préparant à la réinsertion

Il est important pour les familles d'élaborer un plan d'action avant la libération permettant ainsi à la femme de communiquer clairement ses inquiétudes, de fixer ses propres limites personnelles et d'établir une stratégie permettant de faire face aux problèmes éventuels reliés aux anciennes fréquentations.

Il est possible que la femme qui revient à la maison et sa famille aient besoin de clarifier les choses au sujet de relations potentiellement nuisibles. Cela peut inclure le fait d'avoir une meilleure compréhension des restrictions de non-association, imposées par la Commission des libérations conditionnelles ou par l'agent qui est chargé de la supervision du dossier.

Au sein de la famille, des moyens peuvent être pris en vue d'un soutien mutuel et d'une implication de chacun dans un nouveau réseau prosocial. Voici certaines suggestions dans ce sens :

- Faites du bénévolat en famille. Vérifiez-en les possibilités sur Internet ou téléphonez à un centre local de bénévolat ;
- Choisissez un sport ou une activité de plein air que tout le monde aime pratiquer, ou encore joignez-vous à un club social ;
- Inscrivez-vous à la bibliothèque locale et prenez l'habitude de la fréquenter en famille ;
- Inscrivez-vous à un cours de langue pour débutant ;
- Joignez-vous à une communauté de foi de votre choix ;
- Trouvez un organisme communautaire qui pourrait encadrer et conseiller votre famille.

Les enjeux émotionnels, psychologiques ou touchant la santé mentale

L'image de soi, les modes de pensée, la structure émotionnelle, le comportement sexuel, les capacités intellectuelles et la santé mentale sont des éléments qui affectent l'équilibre émotionnel, psychologique et mental. Ces réalités influencent grandement la capacité d'entrer en relation avec les autres.

Le fait d'avoir été incarcérée et également de souffrir d'un problème de santé mentale entraîne des difficultés supplémentaires pour la femme qui retourne dans sa famille. Une femme luttant avec un problème de santé mentale qui réintègre son milieu familial et communautaire est confrontée à un réel défi qui exige un soutien particulier. Sa famille aura aussi besoin d'aide pour mieux comprendre le type de soutien qu'elle est en mesure de fournir.

La santé mentale chez les femmes délinquantes

Karine O'Connor, travailleuse sociale clinique, SCC

Dans les dix dernières années, le nombre de délinquantes ayant des besoins en santé mentale a augmenté de 61 %⁵. Les mauvaises expériences de vie, telles que les agressions sexuelles, la violence, la toxicomanie et la pauvreté influencent la santé mentale des femmes.

Les femmes incarcérées ont beaucoup plus tendance à souffrir de certains troubles mentaux tels que la schizophrénie, la dépression majeure, la toxicomanie et la personnalité antisociale que les autres femmes en général⁶.

5. *Faits en bref, L'initiative de santé mentale dans la collectivité*, Service correctionnel du Canada, octobre 2008, paragraphe 1, <http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/qf/17-fra.shtml>

6. *Programmes pour les délinquantes, Stratégie en matière de santé mentale pour les délinquants*, Ross (1988) cité au paragraphe 3 dans Jane Laishes, *Santé mentale, Services de santé 2002*, <http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/fsw/mhealth/4-fra.shtml>

Le fait d'être à la fois incarcérée et de souffrir d'un problème de santé mentale stigmatise deux fois plus les femmes.

Un continuum de soins a été mis en place par le Service correctionnel du Canada. Les programmes et thérapies débutent pendant l'incarcération et se poursuivent en communauté. Parmi les programmes offerts aux femmes incarcérées, il y a la thérapie comportementale dialectique (TCD). C'est une approche reconnue pour traiter les personnes ayant des problèmes affectifs et comportementaux graves.

La famille d'une femme souffrant d'un trouble de santé mentale a un rôle important à jouer pour la soutenir. Cependant, la maladie crée beaucoup de stress et affecte la famille qui doit faire face à plusieurs difficultés dans ses relations, ses activités quotidiennes, sa dynamique familiale, etc. Souvent la famille se sent dépassée, ou même isolée, face à ce que vit un proche.

Il est donc important que la famille ait du soutien pour gérer les tensions et comprendre la maladie, sinon, involontairement, elle peut augmenter le stress de la femme souffrante, ce qui aura un impact négatif sur la maladie.

La famille devrait, entre autres choses, éviter les critiques : s'abstenir de dire à la femme qu'elle est paresseuse, qu'elle ne fait rien pour s'aider ou qu'elle se comporte mal pour nuire à sa famille.

Également, le fait de surprotéger la femme en la traitant comme une enfant, de gérer ses affaires à sa place, d'en faire le plus possible, de la voir comme vulnérable et de ne pas la laisser participer à des activités normales pour une personne de son âge l'empêche de développer une saine autonomie.

Il arrive parfois que la famille rejette la femme et n'ait pas le désir ou la motivation de l'aider ou de collaborer avec les intervenants. Il se peut aussi que la famille n'ait plus les ressources personnelles pour offrir du soutien, et il est important qu'elle se donne la permission alors de prendre soin d'elle-même.

La participation et le soutien de la famille sont habituellement bénéfiques si la relation avec la femme est intacte et si cette dernière y consent.

En éduquant la famille face aux problèmes de santé mentale, ses membres peuvent avoir des comportements plus adéquats avec la femme vivant la problématique et mieux réagir en cas de besoin ou de tension.

Les intervenants spécialisés peuvent soutenir la famille et l'encourager à s'informer au sujet du trouble de santé mentale, à participer à la planification du traitement, à une thérapie familiale ou à un groupe de soutien ou d'entraide.

Il existe de nombreuses associations touchant la santé mentale à travers le Canada. L'information concernant l'Association canadienne de santé mentale se trouve à la fin du présent document. N'hésitez pas à les joindre pour connaître les ressources disponibles dans votre région.

Survivre à un abus ou un traumatisme

Lorraine Dufour, agente de programme SCC

Beaucoup de femmes incarcérées ont subi un abus sexuel ou un traumatisme, et elles ont besoin d'être accompagnées dans une démarche visant à favoriser la guérison de ces expériences douloureuses.

Ces expériences traumatiques laissent des séquelles émotionnelles souvent débilitantes qui ont des répercussions dans toutes les sphères de leur vie.

Le Programme pour survivantes d'abus et de traumatismes est offert durant la période d'incarcération par le Service correctionnel du Canada. Les objectifs suivants sont ciblés dans le programme :

- Redonner le pouvoir personnel;
- Faire des choix réfléchis et responsables;

- Offrir un environnement soutenant et facilitant, dans le respect et la dignité;
- Partager les responsabilités.

Le programme complet de sensibilisation, de traitement et de maintien des acquis est volontaire et s'adresse à toutes celles qui désirent s'offrir l'opportunité de ne plus être prisonnière des abus et des traumatismes.

De plus, il offre la possibilité de construire de nouvelles bases pour retrouver une estime et une confiance en soi. Ce programme et cet accompagnement contribuent à maintenir une stabilité dans les différentes sphères de la vie.

Des programmes semblables sont aussi offerts en communauté; ainsi il est toujours possible de s'engager dans une telle démarche à n'importe quel moment. Comme l'abus sexuel est souvent vécu à l'intérieur de la famille et peut se perpétuer de génération en génération, il est important qu'une thérapie individuelle et familiale soit entreprise.

Cheminer vers la guérison et ainsi acquérir l'estime de soi et de nouvelles compétences, rend la personne plus apte dans ses relations familiales et ses responsabilités parentales.

Le témoignage suivant relate les bénéfices vécus par une survivante d'abus, à la suite du programme du Service correctionnel.

« Je n'ai pas pu être la mère que j'aurais voulu. J'ai grandi dans l'abus et devenue adulte, je vivais dans un contexte de violence conjugale continue. Je n'étais pas équipée pour assumer mon rôle de mère. Toute ma vie, j'ai été désolée de ne pas avoir pu être présente pour mes enfants.

« Pendant toutes ces années de souffrance, je retrouvais mes enfants en prière. Ce n'était pas perdu, car dans mon cœur, j'avais gardé la volonté d'être une bonne mère. Je rêvais de les prendre dans mes bras... Cela a toujours été mon désir qu'un jour je redevienne mère.

«Après une thérapie pour survivante d'abus, j'ai retrouvé peu à peu mes enfants. Ils sont grands maintenant. Aujourd'hui, ils m'ont donné de beaux cadeaux qui sont mes petits-enfants. Je suis très fière de mes fils, car ils m'ont redonné l'espoir d'être à nouveau mère.

«Maintenant, mon désir est exaucé, car j'ai mes petits-enfants à cajoler, ce qui facilite mon rétablissement. Je répare mes erreurs. Et j'ai très hâte de me faire connaître de plus en plus à mes petits-enfants.»

Une femme se préparant à la réinsertion

Les femmes et la violence⁷

Entrevue avec Julie Dorais, agente de programme, SCC

Les femmes risquent de faire appel à la violence en réponse à des difficultés personnelles ou sociales non résolues. Bien que de tels gestes ne soient jamais justifiés, plusieurs facteurs déterminants peuvent pousser les femmes à la violence :

- L'abus psychologique, sexuel ou physique;
- Les relations violentes et malsaines;
- Le désir d'assurer sa propre protection;
- Le désir de se venger;
- Une éducation déficiente;
- La pauvreté;
- Des habiletés inadéquates nécessaires à la vie en collectivité;

7. Entrevue avec Julie Dorais, effectuée par Elizabeth Martin, le 2 décembre 2008.

- L'impulsivité émotionnelle et la frustration;
- L'abus de substances toxiques;
- Des valeurs et des attitudes antisociales.

Les femmes ayant été les victimes de violence peuvent à leur tour devenir des agresseurs.

Les femmes qui ont fait l'expérience de la violence familiale peuvent réagir en retour et diriger leur violence vers une victime innocente (leurs enfants, leurs parents ou un nouveau partenaire).

Les femmes ressentent énormément de regret, de honte et de culpabilité, suite à leur comportement violent. Pour retrouver une identité saine, elles doivent acquérir une nouvelle image positive d'elles-mêmes. Il est important pour elles à la fois d'accepter leurs qualités, et de reconnaître leurs défauts. Avec l'aide de professionnels, elles peuvent faire des nouveaux choix de vie.

Les membres de la famille ont également besoin de reconnaître la présence de toute forme de violence familiale, incluant l'assaut verbal, psychologique, physique et sexuel. Il y a plusieurs phases spécifiques dans le cycle de la violence : augmentation de la tension, crise, justification, et phase de la lune de miel⁸.

De l'aide peut s'avérer nécessaire pour identifier quelles sont les habitudes destructrices familiales. Il est important de favoriser les attitudes prosociales de respect et de résolution de conflit non violente. Personne ne devrait minimiser l'importance d'un comportement violent, ou en tolérer la manifestation, mais chacun devrait plutôt chercher de l'aide pour briser le cycle de la violence.

8. <http://www.inspq.qc.ca/violenceconjugale/faq/cycle.asp?id=26>
 Arseneau, L. , Lampron, C., Levaque, R. & Paradis, F. (2005). La violence conjugale. Activité de sensibilisation. Beauport : Direction régionale de santé publique, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale nationale.

Pour plus d'informations sur la violence conjugale : <http://www.inspq.qc.ca/violenceconjugale>

Les familles auront peut-être besoin d'aide pour apprendre à communiquer de manière constructive et utiliser certains outils de résolution de conflit favorisant la paix. Un tel soutien peut être obtenu auprès de plusieurs organismes communautaires, incluant ceux qui sont spécialisés en thérapie familiale.

Aussi, la femme qui revient à la maison a besoin de continuer à faire usage des habiletés acquises au cours du Programme de prévention de la violence pour les femmes durant son incarcération. Des programmes de suivi sont également disponibles dans la communauté auprès de plusieurs organismes offrant des services aux femmes.

Les pensées et attitudes prosociales

Devoir choisir le bon comportement à adopter et composer avec des contextes difficiles est une situation qui risque de se produire souvent durant la réinsertion sociale. Les valeurs inculquées durant l'enfance et les expériences faites au cours de la vie influencent grandement les choix. La manière dont chacun raisonne et développe des compétences a également un impact sur la prise de décisions.

Respecter la loi, accorder la priorité aux relations familiales, traiter les autres avec respect et dignité, cultiver une éthique professionnelle axée sur l'honnêteté, maîtriser ses émotions, sont des exemples d'attitudes prosociales qui peuvent influencer positivement la manière dont nous prenons nos décisions.

L'incarcération peut être le moment idéal pour une femme de revoir son système de valeurs. Nous avons tous la capacité de changer notre manière de réagir aux situations en changeant notre mode de pensée. Il y a de nombreuses opportunités d'acquérir et d'intégrer des attitudes prosociales grâce aux programmes correctionnels. La volonté chez la femme de participer pleinement et de tout cœur à de tels programmes, durant son incarcération et une fois revenue dans la collectivité, est le moyen le plus sûr dont elle dispose pour maximiser ses chances de réussite lors de la réinsertion sociale. Le fait de s'inscrire à un programme signifie s'« investir » réellement dans chacun des aspects du programme en question et aussi une fois que le parcours est complété.

Les familles doivent modeler des attitudes prosociales et en discuter ouvertement les enjeux lorsque la femme en réinsertion semble minimiser les conséquences d'un comportement à risque. Il n'est pas toujours facile d'avoir une franche conversation au sujet de pensées négatives et de modèles de comportement. Lorsqu'un membre de la famille constate que la femme en réinsertion

n'est pas disposée à faire preuve de transparence, il vaut mieux exprimer alors brièvement son opinion, en laissant ensuite du temps à celle-ci pour réfléchir à la situation. Quand la discussion devient tendue, il vaut mieux se retirer pour un temps.

Lorsque le milieu familial n'est pas prosocial, la femme en réinsertion sociale aura peut-être besoin d'une aide extérieure pour être en mesure de prendre les meilleures décisions.

Il y a une grande différence entre les comportements adoptés en prison en vue de la survie, et ceux qui sont acceptables à l'extérieur.

Beaucoup de patience vous sera donc nécessaire lorsque la femme, une fois revenue à la maison, ne fera pas fait les bons choix. Rappelez-vous qu'elle peut se sentir terrifiée, angoissée et incertaine quant à sa véritable identité. Elle a besoin de votre soutien entier. C'est un nouvel envol pour elle !

Les habiletés de base nécessaires à la vie en collectivité

Les femmes incarcérées au fédéral habitent dans des établissements à sécurité multiple. Dans les unités à sécurité moyenne ou minimum, elles ont chacune une chambre privée, mais partagent une cuisine commune, une salle de séjour et une salle de bain.

Comme elles devront le faire à l'extérieur, les femmes incarcérées doivent gérer un budget, planifier l'achat de provisions (nourriture), faire la cuisine et le ménage. Elles travaillent ou poursuivent leurs études. Elles s'acquittent des responsabilités reliées à leur hygiène personnelle et planifient leurs périodes de loisir (poterie, bibliothèque, sports, etc.).

Il n'est pas toujours facile pour elles de devoir habiter avec des compagnes qu'elles n'ont pas choisies. Respecter les autres et tenir compte aussi de leurs besoins sont des valeurs qui rendent la vie communautaire plus agréable. Développer de telles habiletés durant l'incarcération aidera la femme à se préparer pour la vie à l'extérieur.

Chercher un lieu où habiter et s'y installer, gérer les rendez-vous médicaux, les finances, répondre aux besoins des enfants à la garderie ou à l'école et participer aux activités communautaires ne constituent que quelques-uns des défis de la vie quotidienne.

La capacité de prendre les bonnes décisions et de savoir composer avec les responsabilités familiales quotidiennes exige que l'on ait développé plusieurs habiletés importantes. Ces défis se révéleront généralement plus exigeants pour les femmes en réinsertion sociale lorsqu'il y a des enfants impliqués. S'acquitter fidèlement de toutes les tâches quotidiennes peut alors devenir exténuant.

La femme réintégrant le domicile familial peut commencer à réfléchir à sa manière de répondre à tous ces besoins avant même de quitter la prison. Au cours du Programme de réinsertion sociale, les femmes ont l'occasion d'établir un plan de réinsertion réaliste, axé sur leurs besoins spécifiques. De même, le personnel de la maison de transition peut offrir de l'aide à la femme, alors qu'elle reprend les responsabilités qui lui incombent et qu'elle franchit des étapes concrètes menant vers la réinsertion en communauté.

Une fois que la femme a finalement réintégré le domicile familial, il n'y aura plus personne pour lui dire comment gérer ses responsabilités quotidiennes. Ce sentiment de liberté totale et la pression de réussir peuvent s'avérer parfois problématiques.

La famille peut alors apporter son soutien à la femme en lui proposant de l'aide ponctuelle, telle que la conduire à un rendez-vous d'embauche, garder les enfants ou l'aider à trouver des meubles, etc.

Ensemble, il devient possible d'établir un plan d'action permettant de prendre en compte les besoins de chacun des membres de la famille. Encouragez la femme à identifier quels sont ses intérêts et ses besoins, puis aidez-la à trouver un groupe communautaire ou un organisme capable de répondre adéquatement à ces besoins. Il existe des réseaux sociaux pour femmes et familles dans toutes les collectivités.

Les activités sociales et de loisir aideront la femme en réinsertion à connaître de nouvelles personnes dans la communauté, lui procurant ainsi l'occasion de gagner en confiance et de pouvoir mieux développer de nouvelles habiletés. Elle pourra rencontrer des personnes qui partagent ses intérêts. Cela permettra également un meilleur équilibre entre travail et activités de loisir.

Avec le soutien de la famille et des organismes communautaires, de l'agent de libération conditionnelle et du personnel de la maison de transition, les ajustements nécessaires à une réinsertion réussie seront possibles.

« Les femmes qui ont été incarcérées rêvent souvent, tout au long de leur séjour en prison, au moment où elles seront enfin libres. Elles omettent parfois de bien évaluer les effets de la prison sur leur mode de pensée, les changements auxquels elles seront soumises, une fois à l' "extérieur", et les situations et événements auxquels elles seront confrontées.

«Elles ne réalisent pas à quel point le fait de vivre dans un environnement restreint les a affectées, jusqu'au jour où elles recouvrent leur liberté. Elles s'imaginent que la vie après la sortie sera positive, facile et énergisante. Dans la plupart des cas, la réalité s'avère bien différente...»

*Une femme libérée après avoir purgé
une sentence à vie*



Savoir identifier les forces et les besoins de la famille

*L*e manque de planification et l'absence de soutien approprié durant et après l'incarcération peut contribuer grandement aux difficultés de la réinsertion familiale et communautaire. Un soutien continuél aidera à maintenir des relations familiales saines et favorisera un retour sécuritaire et réussi au sein de la communauté.

Les outils suivants peuvent aider à identifier les forces et les besoins de la famille, et ainsi contribuer à clarifier quels sont les enjeux spécifiques reliés au soutien de la famille.

A. Pour chaque question, indiquez à l'aide d'un crochet le niveau avec lequel vous êtes en accord avec l'affirmation. Vos réponses vous permettront d'évaluer quels sont les forces et les besoins de votre famille.

	Rarement	Parfois	Souvent	Toujours
1. Nous parvenons à discuter des problèmes que nous avons.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Nous essayons de comprendre nos problèmes mutuels.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Nous pouvons compter les uns sur les autres pour du soutien et de l'encouragement quand survient un problème.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Nous nous sentons en confiance les uns avec les autres pour discuter de nos difficultés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Nous essayons de nous encourager mutuellement à être responsables.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Nous avons identifié nos limites personnelles et nous sommes capables de les verbaliser.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Nous sommes en mesure de prendre soin de nous-mêmes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Il peut être important de demander de l'aide,
en vue d'apprendre à mieux vous soutenir les uns les autres.**

B. Pour chaque question, indiquez à l'aide d'un crochet le niveau avec lequel vous êtes en accord avec l'affirmation. Vos réponses vous permettront d'évaluer les liens de votre famille avec des organismes de soutien communautaire.

	Rarement	Parfois	Souvent	Toujours
1. Dans notre milieu, nous avons des personnes vers lesquelles nous tourner pour discuter en toute confiance des difficultés rencontrées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. De par le passé, lorsque nous avons eu des difficultés, nous avons demandé l'aide de quelqu'un dans notre milieu.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Même lorsque nous savons quelle est la solution, nous demandons quand même l'avis de quelqu'un, pour nous rassurer.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Nous n'aimons pas devoir reconnaître devant quelqu'un que nous avons besoin d'aide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Nous préférons trouver les solutions par nous-mêmes, bien que cela exige plus de temps pour régler nos problèmes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. En général, nous attendons de voir si le problème va se régler tout seul.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Nous faisons confiance aux personnes-ressources (tels qu'aumônier, aîné, psychologue, bénévole, professeur, instructeur) qui veulent bien nous aider.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Nous nous sentons mieux lorsque nous savons que nous allons recevoir de l'aide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Il peut être important d'établir ou de renforcer votre soutien communautaire.

C. Veuillez indiquer les domaines pour lesquels votre famille aimerait recevoir de l'aide

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Communication familiale | <input type="checkbox"/> Santé physique |
| <input type="checkbox"/> Médiation/Résolution de conflit | <input type="checkbox"/> Santé mentale |
| <input type="checkbox"/> Gestion de crise | <input type="checkbox"/> Abus de substances |
| <input type="checkbox"/> Rôles parentaux | <input type="checkbox"/> Avis légal |
| <input type="checkbox"/> Soins des enfants | <input type="checkbox"/> Soutien dans l'obtention de services gouvernementaux |
| <input type="checkbox"/> Établir un réseau social | <input type="checkbox"/> Activités de loisir |
| <input type="checkbox"/> Aide matérielle/logement et financière d'urgence | <input type="checkbox"/> Autre : _____ |
-

D. Cette liste vous permettra d'évaluer le genre d'organisme de la part duquel votre famille préférerait recevoir du soutien dans son milieu. Veuillez indiquer quels sont ceux qui répondent à vos critères.

- Gouvernemental/Service public
 - Organisme à but non lucratif ou du secteur communautaire
 - Organisme religieux ou spirituel
 - Autre : _____
-

E. Chaque organisme a ses forces spécifiques. La liste qui suit vous aidera à décider quelles sont les qualités qui sont les plus importantes pour vous dans l'évaluation d'un fournisseur de services. Vous pouvez classer les priorités par ordre d'importance, 1 étant la plus importante et 8 la moins importante.

- | | |
|--|---|
| _____ Peu coûteux/gratuit | _____ Programmes et services rencontrant mes besoins spécifiques (en tant que femme, mère, conjointe) |
| _____ Près d'un transport public | _____ Personnel ressource ayant les mêmes caractéristiques culturelles que moi |
| _____ Facile à utiliser (ex. : inscription non nécessaire, pas de questions à répondre...) | _____ Possibilité d'utiliser les services dans l'anonymat |
| _____ Personnel amical et aidant | _____ Autre, veuillez préciser : _____ |
| _____ Sensible au plan culturel (ex. : autochtone, canadien d'origine africaine, italien, musulman...) | _____ |
-

F. En vous basant sur les forces et les besoins particuliers de votre famille, quels sont vos espoirs en vue d'une réinsertion familiale ?

.....

.....

.....

G. Qu'aimeriez-vous voir, de façon réaliste, se produire avec :

Vous-même ?	La femme réintégrant la famille ?	Les enfants de la femme réintégrant la famille ?	D'autres membres de la famille, comme les frères et sœurs ?

H. Quelles sont vos préoccupations liées à la réinsertion au sujet de :

Vous-même ?	La femme réintégrant la famille ?	Les enfants de la femme réintégrant la famille ?	D'autres membres de la famille, comme les frères et sœurs ?

Vous êtes maintenant prêt à établir certains objectifs réalistes vous permettant d'assurer la réussite de la réinsertion sociale. Il est important pour la femme qui rentre à la maison et pour sa famille de préparer par écrit un plan de soutien familial.

Attendre que des situations délicates explosent au lieu de les prévoir risque d'engendrer davantage de stress et de provoquer des déceptions. Cela peut mener à des prises de décision qui risquent de compromettre la réussite de la libération conditionnelle.

Si vous avez des difficultés à compléter le questionnaire ou avez besoin de discuter avec quelqu'un pour clarifier certains enjeux entourant la réinsertion familiale, vous pouvez consulter l'agente de liaison familiale du RCAFD, ou encore un organisme d'aide de votre région en vue de vous aider, vous et votre famille, à réaliser un plan familial de réinsertion.

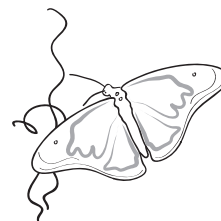
Conclusion

La réinsertion sécuritaire et réussie des femmes délinquantes dans la famille et la communauté représente un défi merveilleux et parfois difficile.

Les membres de la famille qui accueillent une femme à son retour à la maison peuvent relever avantageusement un tel défi en s'offrant un soutien mutuel et ce, avec l'aide de la communauté.

Il importe de communiquer ouvertement et d'essayer de s'accepter les uns les autres sans se juger. Il est nécessaire de planifier la réinsertion bien à l'avance et de ne pas hésiter à demander de l'aide. Un grand nombre d'organismes communautaires peuvent offrir ce supplément d'aide qui permettra à toute la famille de tisser des liens solides et d'assurer la réussite de la réinsertion sociale.

Toute la famille peut participer au nouvel envol !



Ressources du RCAFD :

Qui purge la peine? Un guide de survie à l'intention des familles et des amis en visite dans les pénitenciers fédéraux canadiens, par Lloyd Withers, Kingston : CFCN, 2000, écrit pour venir en aide aux familles au début de l'incarcération d'un de leurs proches.

Un jour à la fois : Écrits portant sur la manière de composer avec l'incarcération d'un proche ou d'un ami, partage le récit des familles qui comprennent ce que c'est que d'avoir un proche incarcéré et comment faire pour maintenir la relation au cours de l'incarcération. Propos recueillis par Heather Holland, Kingston : CFCN, 2003.

Un nouveau départ : Une trousse de réinsertion sociale à l'intention des familles, par Lloyd Withers, Marg Holland et Elizabeth Martin, Kingston : CFCN, 2005. Cette trousse contient des suggestions utiles pour les familles qui en sont à l'étape de la réinsertion familiale et communautaire. Elle présente une démarche à suivre pour préparer un plan familial de réinsertion.

One step at a time: Reshaping life following crime within the family, by Shannon Moroney, Kingston : CFCN, 2008, fournit de l'information et des idées aux victimes du comportement criminel d'un membre de la famille. Le document comprend une liste de lectures recommandées touchant les sujets de la justice restauratrice, l'incarcération d'un membre de la famille, la violence en milieu familial et les enfants victimes. Il contient également une liste d'ouvrages écrits par des victimes de crimes, ainsi que d'autres écrits par des contrevenants ayant été incarcérés et maintenant libérés. Une feuille d'évaluation touchant les activités reliées aux soins personnels est incluse pour aider chacun à mieux évaluer quels sont ses besoins.

Autres ressources :

Le Guide d'information pour les victimes, produit par le Service correctionnel du Canada, contient des renseignements sur les droits juridiques en tant que victime d'actes criminels et sur les obligations, découlant de ces droits, du Service correctionnel du Canada et de la Commission nationale des libérations conditionnelles, ainsi que sur les services qui sont offerts. Il explique également comment communiquer avec la CNLC ou le SCC. Enfin, il donne des renseignements généraux sur le cheminement du délinquant dans le système correctionnel après que le tribunal a prononcé sa sentence afin de comprendre les étapes à franchir habituellement. Disponible par internet au http://www.securitepublique.gc.ca/prg/cor/nov/nov_guide_06-fra.aspx#a ou par téléphone au 1-866-806-2275.

La défense des droits des femmes purgeant une peine de pénitencier a été conçu grâce au travail de collaboration entre l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry, l'Association des femmes autochtones du Canada et la Société Strength in Sisterhood. Ce manuel d'information issue du projet Human Rights in Action a été élaboré afin de fournir des outils pratiques et de la formation aux femmes incarcérées. Des copies sont disponibles auprès de la Société Elizabeth Fry au 1-800-611-4755.

Livrets d'informations sur la violence sexuelle 2008. Guides pratiques s'adressant aux jeunes filles, jeunes garçons, adolescents, parents et conjoints. Pour commander des exemplaires communiquez avec : www.phac-aspc.gc.ca/nc-cn ou appelez au 1-800-267-1291.

Les sentiers de la guérison, prévention de la violence pour les communautés autochtones. Accédez au lien Ressources sur la violence familiale pour connaître les points de service dans votre région. <http://www.thehealingjourney.ca/fmain.asp>

Livres pour enfants et adolescents :

La lettre que j'attends, par Jo Hoestlandt, Le Baron Perché, 2007. À partir de 6 ans. Une maman éloignée de son enfant attend des nouvelles. Pour combler le manque, elle rêve, imagine la lettre – et son contenu – que pourrait lui envoyer sa fille. La jeune femme fait le tour des sujets susceptibles d'être évoqués comme le retour du chat égaré, la conduite de sa fille à l'école, la vie du quartier... les rires et les jeux de ses enfants (on apprend qu'il y a aussi un garçon, plus jeune) qui, tous deux, lui manquent tant. Cette rêverie permet à la jeune mère en prison d'alléger son isolement.

Lettre à Dolly, par Yaël Hassan Casterman, Collection Romans Casterman, 2002. À partir de 10 ans. Dolly c'est la grand-mère de Rebecca. Un jour elle disparaît. Rebecca mène sa petite enquête et découvre que sa grand-mère est en prison. Rebecca décide alors de lui écrire.

Soleil métallique, par Alex Cousseau Rouergue, Collection: DoAdo, 2006. À partir de 13 ans. Pendant deux mois, trois adolescents, l'aînée Violaine, José et le cadet Thomas, vont se débrouiller seuls. Leur mère est en prison pour un petit vol. Elle leur écrit chaque jour, leur parle d'espoir, d'amour, de la grève de la faim qu'elle a commencée. Ses enfants réagissent différemment. Sérieuse, Violaine travaille dans un hôtel pour payer le loyer, trouve peut-être un amoureux. José, le rebelle, manifeste aux côtés des éboueurs, se promène avec un javelot avant de se lancer dans un projet professionnel de cuisine. Thomas, 14 ans, supporte assez mal l'absence de sa mère, qu'il refuse même un temps d'aller voir.

Le mal dans la peau, par Brigitte Peskine, 2000, Hachette jeunesse – Le livre de poche jeunesse – 15 ans et plus.

Richard a «le mal dans la peau». Ce sont les mots terribles de sa mère qui refuse de vivre plus longtemps avec lui : à 16 ans, Richard est placé en garde à vue pour recel de drogue... Il rencontre alors Fabienne, son éducatrice de la Protection judiciaire de la jeunesse. Tandis que l'adolescent s'enfonce dans un engrenage qui le conduit de foyer en foyer, puis en prison, Fabienne s'interroge : la dérive délinquante de Richard, rejeté par sa mère, abandonné de tous, est-elle une fatalité ?

On irait, par Mona Thomas Gallimard, Gallimard jeunesse, 2000, 15 ans et plus.

Elle n'a pas connu son père. Née en prison, elle rend visite à sa mère au parloir. Alors Claire part avec Xavier, qu'elle aime. Elle doit découvrir qui elle est. Qui étaient ses jeunes parents ? Et si rechercher la vérité, c'était trahir sa mère ? L'histoire racontée sera la vraie, la violence confrontée.

Numéros importants

Regroupement canadien d'aide aux familles des détenant(e)s

Canadian Families and Corrections Network

C.P. 35040, Kingston, ON K7L 5S5

Ligne téléphonique sans frais d'interurbain :

1-877-875-1285 (français) ou 1-888-371-2326

(anglais)

Courriel : national@cfcn-rcafd.org

Site internet : www.cfcn-rcafd.org

Le RCAFDF est un organisme à but non lucratif œuvrant à l'échelle nationale, qui travaille à bâtir des milieux de vie plus stables et plus sûrs en offrant un soutien aux familles qui doivent composer avec le comportement criminel, l'incarcération et la réinsertion sociale. Le développement des politiques et des programmes est axé sur la justice réparatrice. Un répertoire d'organismes ressources ainsi que des écrits pour les familles sont disponibles sur le site Internet.

Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry

700-151, rue Slater, Ottawa, ON K1P 5H3

Téléphone : 1-613-238-2422 ou 1-800-611-4755

Courriel : caefs@web.ca

Site Internet : www.elizabethfry.ca

Les sociétés Elizabeth Fry ont comme mission de venir en aide aux femmes qui, un jour, doivent faire face à la justice pénale et qui sont déterminées à s'en sortir, bien qu'incapables d'y parvenir seules. Consultez le répertoire disponible sur Internet pour connaître les services offerts dans votre région.

Société Elizabeth Fry du Québec

5105, chemin de la Côte Saint-Antoine

Montréal, QC H4A 1N8

Téléphone : 514-489-2116

Courriel : elizabethfry@qc.aira.com

Site Internet : www.elizabethfry.qc.ca

Continuité-Famille auprès des détenues (CFAD)

5128, rue Notre-Dame ouest, Montréal,
QC H4C 1T3

Téléphone: 514-989-9891

Courriel: cfad@cooptel.qc.ca

Lieu dynamique communautaire de soutien et d'écoute active pour des femmes ayant ou ayant eu des conflits avec la loi et leurs enfants.

Association canadienne pour la santé mentale

595, rue Montréal, bureau 303, Ottawa
ON K1K 4L2

Téléphone: 613-745-7750

Courriel: info@acsm.ca

Site Internet: www.cmha.ca

L'Association canadienne pour la santé mentale est un organisme bénévole œuvrant à l'échelle nationale, dans le but de promouvoir la santé mentale de tous, et de favoriser la résilience et le rétablissement des personnes atteintes de maladie mentale. Consultez le site Internet pour connaître les ressources et les coordonnées régionales.

Association des femmes autochtones du Canada

Six Nations de la rivière Grand
C.P. 331, 1721, chemin Chiefswood

Ohsweken, ON NOA 1M0

Téléphone: 519-445-0990

Site Internet: www.nwac-hq.org

Bureau satellite

1292, rue Wellington Ouest, Ottawa,

ON K1Y 3A9

Téléphone: 613-722-3033 ou 1-800-461-4043

Sœurs par l'esprit

Téléphone: 613-722-3033 ou 1-866-796-6053

L'Association des femmes autochtones du Canada a pour objectif commun d'améliorer, de promouvoir et

de favoriser le bien-être social, économique, culturel et politique des femmes autochtones (Premières Nations et Métis) au sein de leurs propres sociétés et de la société canadienne.

Ressources et répertoire disponibles sur le site Internet.

Services aux victimes,**Service correctionnel du Canada**

340, avenue Laurier ouest, Ottawa ON K1A 0P9

Sans frais: 1-866-806-2275

Courriel: victims-victimes@csc-scc.gc.ca

Site Internet: www.csc-scc.gc.ca/victims-victimes/

Le site Internet fournit des renseignements facilement accessibles et à jour aux victimes qui entrent en contact avec le système de justice pénale et le système correctionnel. Liens pour les services provinciaux et territoriaux.

Guide d'information: http://www.securitepublique.gc.ca/prg/cor/nov/nov_guide_06-fr.asp

Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

Numéro sans frais: 1-866-481-8429

Site Internet: www.victimesdabord.gc.ca

Les victimes peuvent contacter le bureau pour se renseigner sur leurs droits en vertu de la législation fédérale. Services provinciaux ou territoriaux: <http://www.victimesdabord.gc.ca/serv/ap-ov.html>

Jeunesse, J'écoute

Service pancanadien de consultation, d'information et d'orientation accessible 24 heures sur 24, 365 jours par année, par téléphone et par Internet. Ce service offert aux jeunes est gratuit, bilingue et anonyme.

Numéro sans frais: 1-800-668-6868

Site Internet: www.jeunessejecoute.ca

Pour toute urgence, composez le 911

